



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 3 octobre 2024 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 26 septembre 2024

Nombre de membres en exercice : **39** titulaires

Secrétaire de séance : Françoise AGIER

Présents avec voix délibérative : **23** (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : **20**

Représentés : 1 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : **24**

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Bertrand DESCLAUX ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Jean-François MONET ; Jean-Michel DULER

CAGD

Hervé DARRIGADE ; Martine ERIDIA ; Jean LAVIELLE ; Bérangère SABOURAULT

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Luc De MONSABERT ; Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; François CLAUDE

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; ; Alain PERRET

CC. COTE LANDES NATURE

Denis VEJUX ; Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUEDE ; Pierre PECASTAINGS ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; Patrick MONDENX ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ; Eric LAHILLADE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Martine LABARCHEDE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Didier LAFOURCADE ; Didier SAKELLARIDES ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Gérard NAPIAS ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Représentés (pouvoirs) :

Pouvoir de M. Julien RELAUX à Mme Martine ERIDIA

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.



Monsieur Alain PERRET, Vice-Président, propose au Comité syndical d'autoriser l'exercice 2024, qui a pour objet d'ajuster les inscriptions budgétaires du budget principal afin de faire poursuivre les opérations d'installations de conteneurs enterrés et semi-enterrés au fur et à mesure des besoins et des conventions réalisées.

Par ailleurs, l'opération 2301 « Pont bascule » présente un niveau de crédits insuffisant au regard l'intégration de travaux supplémentaires demandés par la DREAL.

Enfin, pour les opérations d'ordre, la mise en place du prorata temporis sur la nomenclature M57 impose l'amortissement des immobilisations dès leur mise en service.

Cette mesure conduit à devoir revoir à la hausse les crédits ouverts pour les opérations d'amortissement. Au même titre, des crédits doivent être ouverts afin de pouvoir inscrire les écritures relatives aux subventions transférables.

Il propose donc une modification des crédits 2024 du budget principal, tels que :

En section de fonctionnement :

- En dépenses
 - Au chapitre 042, article 6811 « dotations aux amortissements » : +463 500€
 - Au chapitre 023, virement à la section d'investissement : -293 500€
- En recettes :
 - Au chapitre 042, article 777 « quote part des subventions transférables au compte de résultat » : +170 000€

En section d'investissement :

- En dépenses :
 - Le compte 2158 de l'opération 2305 « achats de conteneurs pour projets privés » est abondé de 235 092 €
 - L'article 20421 « Biens mobiliers, matériels et études » est alimenté de 113 646 €
 - L'article 2158 de l'opération 1803 « Travaux en déchetterie » est diminué de 37 100 €
 - L'article 21351 de l'opération 2301 « Pont bascule » est abondé de 37 100 €
 - Au chapitre d'ordre 040, article 13913 « subventions équipements départements » : +170 000€
- En recettes :
 - Le compte 1318, de l'opération 2305 « achats de conteneurs pour projet privés » est abondé de 348 738 €
 - Au chapitre 040 article 28158 « Autres installations, matériel et outillage techniques » : +463 500€
 - Au chapitre 021, virement de la section de fonctionnement : -293 500€

Le Comité syndical :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE les modifications proposées au budget principal 2024 du SITCOM telles que présentées.

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,
A Bénese-Maremne, le 15 octobre 2024

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

